

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 15 mars 2019

NO 11

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

Objet : Règlement des griefs

Bonjour à toutes et à tous,

Aujourd'hui, nous vous écrivons pour vous informer de la situation concernant les délais dans le règlement des griefs. Nous sentons le besoin de faire une mise au point sur la question, car nous avons reçu plusieurs appels des membres.

En premier lieu, il faut comprendre que lors de la dernière négociation (2015-2020), le comité de grief a volontairement été suspendu à la demande de l'ancienne direction générale. Vous comprendrez que tout cela a retardé les délais d'une façon considérable, car nous venons à peine de tout finaliser. De plus, en lien avec le dénouement de l'entente de principe, il avait été entendu par les deux parties qu'un « blitz de griefs » aurait lieu après la signature de la convention collective. Cette entente n'a pas été respectée par la partie patronale et les RH de l'époque pour toutes sortes de raisons, hors de notre contrôle. Soyez cependant assuré que nous avons mis de la pression pour « embrayer » les choses, mais cela n'a pas suffi pour faire avancer la machine.

Automne 2018, la nouvelle direction générale et la nouvelle équipe de la DGRH sont arrivées en poste, ceux-ci ont démontré leur bon vouloir et une volonté d'enclencher le processus du règlement des griefs.

En octobre 2018, nous avons effectué une première rencontre du comité de griefs après plus de quatre (4) ans et nous avons fait connaissance avec la nouvelle équipe de la DGRH. À leur demande, nous avons échangé nos positions et nos arguments (art. 3-12.09) sur les griefs des six (6) derniers mois, car étant tous des nouveaux conseillers (ères) en ressources humaines à notre ministère, ils ont préféré se mettre au parfum de griefs « récemment » déposés et où aucun autre intervenant en RH n'avait effectué de travail dessus. Suite à cette rencontre, silence ce fut et encore aujourd'hui nous n'avons conclu aucune entente officielle sur les griefs qui ont été discutés lors de cette rencontre.

En janvier 2019, nous avons effectué une autre rencontre du comité de griefs afin d'avancer dans le processus du règlement des griefs, mais disons que cette rencontre s'est avérée une « prise #2 » de la rencontre d'octobre 2018. Nous n'avons pratiquement pas eu de position officielle suite à nos précédents échanges et nous avons très brièvement parlé de « nouveaux griefs ».

/2

Suite à la rencontre de janvier 2019, nous avons convenu de leur envoyer des dates pour que nous puissions prévoir un calendrier de travail et c'est exactement ce que nous avons fait. Le 18 janvier 2019, nous avons envoyé un courriel au RH en proposant 14 dates différentes afin de nous rencontrer en comité de griefs. Après PLUSIEURS relances de notre part, ils ont sélectionné une seule date, soit le 18 mars prochain.

Au courant des derniers jours, nous avons envoyé un courriel quelque plus directif et insistant qui a dérangé les autorités de la DGRH. Suite à cela, un échange téléphonique entre Martin et la responsable des RH de notre ministère nous a permis d'apprendre que le travail était enclenché de leur côté, mais nous n'en étions pas informés.

Le 28 février dernier, nous avons finalement reçu un tableau sur leur position dans les différents griefs que nous avons discutés. Cependant, il manquait encore beaucoup d'informations et de positions, donc nous avons été à même de constater que l'avancement des travaux n'était pas vraiment rendu loin...

Présentement, nous constatons qu'il y a un sérieux problème de collaboration avec la DGRH et cela entraîne encore beaucoup de délais dans l'avancement du règlement des griefs. Nous sommes présentement en discussion avec plusieurs intervenants afin de voir si la situation est généralisée dans les autres organisations syndicales et nous vérifions sérieusement les différents recours légaux et juridiques que nous pourrions tenter.

Soyez assuré que nous allons vous tenir au courant des développements de ce dossier, car les choses ont assez trainé et nous refusons catégoriquement de faire rire de nous encore plus longtemps!!!

Dans un autre ordre d'idées, nous désirons également vous faire part d'un élément positif en lien avec la partie patronale. En janvier dernier, nous avons tenu deux (2) rencontres du comité paritaire et les échanges que nous avons eus avec la partie patronale sont très bons et encourageants pour le futur. Le directeur général, M. Philippe Laliberté a une très bonne écoute et il est ouvert à nos propositions. De plus, il est sensibilisé aux points que nous lui apportons et tout comme nous, il désire que les agents (es) puissent travailler dans un climat de travail sain et que nos acquis conventionnés ainsi que ceux obtenus en comité paritaire soient respectés de tous...

En terminant, nous vous remercions de votre importante collaboration et nous vous souhaitons une très bonne journée!!!

Votre exécutif provincial!